**TITRE : LA FRAP en 2 mots et 3 graphiques**

**Les missions de la FRAP sur le territoire local**

**Radios locales : Comment fonctionnent-elles ?**

**Page 2 : Textes graphiques financement**

**Le fonds de soutien à l’expression radiophonique locale** (FSER) est chargé de la gestion des aides publiques aux radios locales associatives. Les aides sont diverses : subvention d’installation, subvention d’équipement, subvention d’exploitation, subvention sélective à l'action radiophonique.

**M.I.C. et M.I.G.**: Messages d’Intérêt Général ou Collectifs

**Mayenne**:

* Subventions : Les radios Mayennaises reçoivent en moyenne moins de subventions que les autres départements, environ 15% de moins par rapport à la région. Il n’y a par exemple pas de subventions du département et des communes pour ces radios.
* Aides à l’emploi : Les aides à l’emploi sont les dispositifs de financement partiel mis en place par l’État ou les organismes sociaux visant à favoriser l’emploi dont les radios associatives peuvent bénéficier.
* Publicité : Les ressources commerciales provenant de la publicité ou du parrainage doivent être inférieures à 20 % du chiffre d’affaires total des radios associatives. Seule une des deux radios mayennaises fait de la publicité sur son antenne sachant que les deux diffusent des M.I.C. et M.I.G.
* Evénements : Les radios associatives interviennent en dehors de leurs antennes pour des événements et des ateliers radios, source de diversification de leurs recettes. La part des recettes liées aux ateliers radios et à des événements est plus faible dans les radios mayennaises que dans le reste de la région.
* Cotisations et dons : Les dons sont une des spécificités des radios confessionnelles. La part des dons est particulièrement forte en Mayenne, mais pas spécialement plus élevée que dans les autres départements. De même pour les cotisations.
* Autres : Comprend les ressources propres des radios et autres financements.

**Sarthe** : \* 9 radios associatives sur le département mais seulement une fédérée à la FRAP.

* Subventions : La radio sarthoise reçoit autant de subventions que la moyenne régionale bien qu’elle ne reçoive pas de subventions européennes.
* Aides à l’emploi : Les aides à l’emploi sont les dispositifs de financement partiel mis en place par l’État ou les organismes sociaux visant à favoriser l’emploi dont les radios associatives peuvent bénéficier.
* Publicité : Les ressources commerciales provenant de la publicité ou du parrainage doivent être inférieures à 20 % du chiffre d’affaires total des radios associative. La part des recettes lié à la publicité de RCF Le Mans représente peu par rapport à la moyenne des autres radios de la région.
* Evénements : Les radios associatives interviennent en dehors de leurs antennes pour des événements et des ateliers radios, source de diversification de leurs recettes. RCF Le Mans ne fait ni l’un, ni l’autre.
* Cotisations et dons : Les dons sont une des spécificités des radios confessionnelles. RCF étant une radio chrétienne, elle bénéficie de nombreux dons mais beaucoup moins de cotisations.
* Autres : Comprend les ressources propres des radios et autres financements.

**Maine et Loire** :

* Subventions : Les radios du Maine et Loire reçoivent en moyenne autant de subventions que le reste de la région. Néanmoins, Radio G ! reçoit beaucoup plus de subventions de la région que les autres radios du département (de 2 à 5 fois plus) mais elle ne reçoit aucune subvention du département. Manon - chargée de développement de Radio G - 0241604747
* Aides à l’emploi : Les aides à l’emploi sont les dispositifs de financement partiel mis en place par l’État ou les organismes sociaux visant à favoriser l’emploi dont les radios associatives peuvent bénéficier.
* Publicité : Les ressources commerciales provenant de la publicité ou du parrainage doivent être inférieures à 20 % du chiffre d’affaires total des radios associative. Seulement deux des quatre radios produisent des messages publicitaires et trois des M.I.C. et M.I.G. La part des recettes lié à la publicité des radios du département est inférieure à la moyenne des autres radios de la région.
* Evénements : Les radios associatives interviennent en dehors de leurs antennes pour des événements et des ateliers radios, source de diversification de leurs recettes. Seulement une des quatre radios du département fait des événements, de même pour les ateliers radio ce qui place le département largement en dessous de la moyenne régionale.
* Cotisations et dons : Les dons sont une des spécificités des radios confessionnelles. En Maine et Loire seulement une radio reçoit des dons, les autres radios reçoivent davantage de cotisations. Dans l’ensemble, le Maine et Loire se retrouve avec une moyenne largement inférieure à la moyenne régionale (30% de moins).
* Autres : Comprend les ressources propres des radios et autres financements.

**Loire Atlantique** :

* Subventions : Les radios de Loire-Atlantique reçoivent en moyenne autant de subventions que le reste de la région. Dans le détail, Jet FM reçoit beaucoup plus de subventions de la région et du département que les autres radios et La Tribu de subventions de sa commune (Saint Nazaire). Prun’ et Sun sont quant à eux très soutenus par le département.
* Aides à l’emploi : Les aides à l’emploi sont les dispositifs de financement partiel mis en place par l’État ou les organismes sociaux visant à favoriser l’emploi dont les radios associatives peuvent bénéficier.
* Publicité : Les ressources commerciales provenant de la publicité ou du parrainage doivent être inférieures à 20 % du chiffre d’affaires total des radios associative. Seuls 3 des 11 radios de Loire-Atlantique produisent des messages publicitaires mais toutes diffusent des M.I.C ou M.I.G. Dans l’ensemble, les radios de Loire-Atlantique sont dans la moyenne régionale en ce qui concerne la publicité.
* Evénements : Les radios associatives interviennent en dehors de leurs antennes pour des événements et des ateliers radios, source de diversification de leurs recettes. Seuls 4 des 11 radios du département organisent des ateliers et 2 seulement des événements. La part des recettes liées aux ateliers radios et à des événements est alors plus élevée dans les radios mayennaises que dans le reste de la région.
* Cotisations et dons : Les dons sont une des spécificités des radios confessionnelles néanmoins en Loire-Atlantique la radio SUN en reçoit également mais de manière non significative par rapport à Fidélité. 8 des 11 radios du département bénéficient de cotisations. Dans l’ensemble, les radios de Loire-Atlantique reçoivent moins (4x moins) de dons et cotisations que le reste de la région.
* Autres : Comprend les ressources propres des radios et autres financements.

**Vendée**:

* Subventions : Les radios vendéennes ne bénéficient pas de subventions du département. Dans l’ensemble, les radios du département reçoivent en moyenne plus de subventions (30%) que la moyenne régionale. Dans le détail, Nov FM reçoit énormément de subventions des communes par rapport aux autres radios (en moyenne 4 fois plus).
* Aides à l’emploi : Les aides à l’emploi sont les dispositifs de financement partiels mis en place par l’État ou les organismes sociaux visant à favoriser l’emploi dont les radios associatives peuvent bénéficier.
* Publicité : Les ressources commerciales provenant de la publicité ou du parrainage doivent être inférieures à 20 % du chiffre d’affaires total des radios associative. Dans l’ensemble, les radios vendéennes sont largement au-dessus de la moyenne régionale (50% de plus) en ce qui concerne la publicité. En détail, les radios du département tirent leurs recettes surtout des M.I.C et M.I.G. néanmoins Nov FM en tire beaucoup plus des messages publicitaires qu’elle diffuse.
* Evénements : Une seule des quatre radios (Graffiti) que compte le département propose des ateliers et événements. La part des recettes perçues par ces événements et ateliers est alors légèrement inférieure à la moyenne régionale.
* Cotisations et dons : Les dons sont une des spécificités des radios confessionnelles néanmoins en Vendée la radio Grafitti en reçoit également mais de manière dérisoire par rapport à RCF. Dans l’ensemble, la part des recettes dues aux dons représente en moyenne légèrement mois que la moyenne régionale.
* Autres : Comprend les ressources propres des radios et autres financements.

**Page 3 : Evolution Financement, RH – à compléter**

**Evolution RH**

Le nombre de bénévoles a pris une ampleur considérable en 8 ans. Malgré une légère baisse en 2014, qui fait chuter le nombre de bénévoles quasiment à son niveau initial. Socle structurel des radios, en 2006 sur les 20 radios interrogées on comptait 1255 bénévoles. On dénombre en 2014, 1407 au sein des rédactions des 22 radios de la FRAP. On remarque que le nombre de bénévoles par radio varient énormément, par exemple Prun’ travaille avec plus de 270 bénévoles quant à Atlantis FM, de son coté, travaille avec 5 bénévoles en moyenne2014.

Du coté des salariés, leur nombre augmente de 50,7% durant ces 8 dernières années. En 2006, 65 salariés travaillent dans les rédactions de 19 radios. Pour l’année 2014, ils sont 98 dans 22 radios ligériennes. L’augmentation est surtout visible de 2012 à 2014 où l’équivalent temps plein passe de 2,7 à 4,1 personnes embauchées en moyenne.

Enfin, dernier acteur non négligeable, l’apparition des services civiques depuis 2010 dans les radios. La première année, la FRAP en compte 3. S’en suit une très nette augmentation en 2014 avec 12 services civiques au sein de 5 radios.

**Evolution financement**

Concernant les financements publics, la tendance se traduit par une courbe positive en net progrès pour la majorité des financeurs.

On constate par exemple que, depuis 2006, les financements provenant de la région ont été multipliés par 7. Il passe de 18 202€ soit 910€ par radio à 127 448€ soit un total de 5793€ pour chaque radio. (Placer l’indicateur des élections régionales en 2010)

Autre acteur incontournable, le FSER (Fonds de soutien à l’expression radiophonique locale), mobilise de gros moyens financiers depuis 10 ans qui ne cessent d’augmenter pour passer le cap du million aujourd’hui. Il y a 10 ans, le fonds versait un total 835 046€ à partager entre 20 radios. En 2014, on compte désormais un somme de 1 067 652€ pour les 22 radios associatives. (Placer élections présidentielles en 2007 et 2012)

En 2006, en moyenne chaque département subventionnait à auteur de 42 000€ les 20 radios de la FRAP. Pour l’année 2014, le chiffre est évalué à 66 060€ pour les 22 radios adhérentes. (Placer l’indicateur des élections départementales en 2008 et 2011)

Concernant le cas des communautés de communes et communes des Pays de la Loire, elles allouent en 2006, 323 305€ de budget global.

8 ans plus tard, le budget a été réévalué à la hausse pour un total de 492 361€

Quant aux communes seules, on relève une moyenne de 154 520€ de subventions en 2006. Et en 2014 la moyenne s’élève à 367 861€ de budget. (Placer l’indicateur des élections municipales en 2008 et 2014)

Pour assister les radios associatives dans leurs missions, les aides à l’emploi font parties des aides débloquées par les collectivités. Pour la première année, ont été attribué 228 613€ d’aides. Les derniers chiffres relevés s’élève à 212 374€. Ce qui constitue une légère baisse pour le fonctionnement de chaque radio mais qui s’explique par la transformation des postes. En effet, les radios ont tendance à pérenniser les postes.